

Les malades vont payer !

Nicolas Sarkozy est entré en campagne. Petit à petit, il dévoile ses angles d'attaques. De manière générale, il poursuit ce qui a fait l'originalité de sa présidence : alors que la fonction de Président vise normalement à rassembler les citoyens, il divise, il dresse les Français les uns contre les autres, il fait reposer sur les autres la responsabilité de ses propres erreurs.

depuis 2002, n'est en rien responsable de la crise : la faute incombe uniquement aux multiples fraudeurs.

Quand on sait que moins de 3 % des indemnités maladie sont versées pour des arrêts de moins de 8 jours, alors que 60 % des versements concernent des malades de plus de 3 mois, on mesure l'indécence qu'il y a à faire des patients les cibles d'un discours électoraliste !

La prétendue lutte contre la fraude n'est pas plus crédible de la part de ce Gouvernement. La fraude est inacceptable, ont toujours rappelé les socialistes. Mais, la fraude aux prestations sociales porte sur environ 400 millions d'euros. C'est peu au regard de l'ensemble des fraudes : la fraude fiscale est évaluée à plus de 25 milliards d'euros ; la fraude due au travail dissimulé estimée entre 10 et 15 milliards ; la fraude aux cotisations sociales s'élèverait à plus de 2 milliards.

Encore une fois, les malades sont présentés comme des fraudeurs en puissance. Laurent Wauquiez allant même jusqu'à contester la notion des indemnités maladie. « Si jamais, quand vous tombez malade, cela n'a aucun impact sur votre indemnité et votre salaire, ce n'est pas très responsabilisant » et « quelqu'un qui est en arrêt maladie, il faut qu'il se rende compte : tout ça, ça coûte (sic) à la sécurité sociale », a-t-il osé déclarer.

Le rallongement du délai de carence dans le privé et son instauration dans le public est symptomatique de ce discours. Au lieu d'améliorer l'efficacité du système, Nicolas Sarkozy se contente de diminuer les prestations. Ce sont des économies sans réelle portée (seulement 200 millions d'euros) qui se traduiront par un nivellement par le bas. Cette proposition est idéologique et méprise les médecins, les fonctionnaires et les salariés.

Elle ne vise qu'à faire croire aux marchés financiers que le Gouvernement s'attaque au déficit du pays. Et, accessoirement, à laisser entendre que la droite, au pouvoir



Pour le droit à la santé

Depuis 2007, les plans anti-fraude se sont multipliés sans aucun résultat. Là encore, le Gouvernement s'agite, mais n'agit pas. 🗑️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DEPOSÉ LE 24/11/2011



Dossier de la semaine
Coup de force au Sénat



Vie de la Fédération
Forums ouverts



Interview
Anticiper la perte d'autonomie
Avec Yves Daudigny

Mobilisation le 13 décembre

Le 13 décembre, les organisations syndicales appellent à une journée d'action contre les mesures d'austérité imposées par le Gouvernement. Alors que les salariés sont les premières victimes de ces plans, une réponse unitaire est plus que jamais nécessaire. Comme à son habitude, le Gouvernement cherche à opposer les fonctionnaires contre les salariés du privé.

Les organisations syndicales CFTD, CGT, FSU, Solidaires et UNSA s'adresseront aux salariés pour interpeller le Gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises, dans la période du 1^{er} au 15 décembre. Dans ce cadre, le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Vers l'école libérale ?



A en croire le projet éducatif de l'UMP, l'Éducation nationale irait de mieux en mieux. L'accroissement des inégalités, les médiocres résultats dans les enquêtes internationales, l'épuisement et l'exaspération des professionnels, l'inquiétude des parents : rien de tout cela ne les fera dévier de la voie délétère dans laquelle le Gouvernement a engagé l'école, depuis 2007 : l'asphyxie de l'Éducation nationale, les fermetures de classes et les suppressions de postes, la casse du métier, du statut et de la formation des enseignants, la diminution de la mixité sociale et scolaire.

Pour les ténors de l'UMP, l'éducation n'a pas besoin de plus d'enseignants, mais de chefs. « Le problème de notre système éducatif ce n'est pas le manque de moyens, c'est bien le manque de résultats », c'est pour cela qu'il faudrait donner plus de pouvoirs aux chefs d'établissements pour en faire « un patron qui puisse rentrer dans les classes et exfiltrer les enseignants en rupture avec le projet de l'établissement », selon la formule de Gérard Longuet.

Cette idée d'exclusion revient régulièrement dans ce projet. Ainsi, pour l'UMP, « il faut arrêter l'automatisme des bourses. C'est le mérite qui doit être accompagné plutôt que la situation sociale de la famille ».

Le Parti Socialiste est résolument hostile à la vision à la fois libérale et corporatiste que ce texte défend. L'obsession de l'évaluation, des objectifs chiffrés, de la concurrence entre les établissements et de la hiérarchie entre les personnels ne peut que conduire à la mise en place d'un marché scolaire dont les plus fragiles feront les frais. Si une évolution du métier doit être discutée et négociée dans le seul objectif d'améliorer le service rendu aux élèves, on ne voit pas comment la dégradation du statut, la création d'inégalités et de concurrence entre les corps, l'augmentation du temps de travail ou l'allongement sans contrepartie de l'année scolaire pourraient participer à « la revalorisation » des enseignants que l'UMP prétend appeler de ses vœux. Le choix et l'évaluation de l'équipe pédagogique par le chef d'établissement ne résoudront pas davantage les difficultés actuelles. Qu'aura à offrir le principal d'un collège difficile et appauvri pour convaincre un professeur expérimenté de venir enseigner chez lui ?

Coup de force au Sénat

C'est au pied du mur que l'on voit le maçon. Et, c'est face à une proposition de loi que l'on voit qui défend vraiment l'école et l'égalité des chances.



Françoise Cartron n'a pas pu défendre son texte

Le 3 novembre, au Sénat, le groupe socialiste n'a même pas pu présenter sa proposition de loi relative à la scolarité obligatoire à trois ans, déposée par Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde.

Cette proposition avait été déposée le 15 avril, au nom du groupe socialiste. Elle figure dans le programme du Parti Socialiste, adopté en mai 2011, et est soutenue par l'ensemble des forces de gauche au Sénat.

Ce texte s'adressait aux familles soucieuses de donner à leurs enfants, dès leur plus jeune âge, les meilleures chances de réussite scolaire.

Mais, c'était sans compter sur la brutalité du Gouvernement. A deux reprises, pourtant, ce texte avait été présenté au bureau du Sénat, où le ministre des Relations avec le Parlement n'avait pas émis de réserves.

Mais, alors même que les sénateurs s'apprêtaient à examiner cette proposition, le Gouvernement, par la voix du ministre de l'Éducation, Luc Chatel, a invoqué l'article 40 de la Constitution pour repousser ce texte sans permettre qu'il soit examiné.

« Il s'agit ni plus ni moins d'un coup de force contraire à la démocratie, quelques semaines à peine après l'alternance et qui traduit le mépris du Gouvernement pour les parlementaires et, de façon plus générale, pour les élus », s'est indigné François Rebsamen, président du groupe socialiste au sénat.

Cette proposition de loi visait à défendre l'école maternelle aujourd'hui menacée. Face aux initiatives de démantèlement et aux restrictions budgétaires qui menacent la scolarisation dès le plus jeune âge, il est nécessaire de reconnaître l'école maternelle pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une école à part entière, gratuite, ouverte à toutes et à tous, se différenciant des autres modes d'accueil payants.

La scolarisation des enfants n'est obligatoire qu'à partir de six ans. Toutes les études montrent qu'il existe un lien entre une scolarisation précoce et la réussite en école primaire. 4,3 % des élèves scolarisés dès 2 ans redoublent le CP. Ce taux atteint 11 % lorsque la scolarisation intervient après 4 ans.

C'est pour cette raison que la proposition de loi vise à rendre possible l'entrée à la maternelle dès 2 ans et à la rendre obligatoire à 3 ans.

Il est d'autant plus urgent de légiférer que la maternelle est menacée. Si 35,4 % des enfants de 2 ans la fréquentaient en 2000, ce taux est tombé à 20 % en 2008.

Pourtant, l'école maternelle française représente un modèle pour la grande majorité des autres pays qui ne disposent que de jardins d'enfants, de garderies municipales ou privées.



« Un coup de force » selon François Rebsamen

Or, c'est précisément vers quoi veut aller la droite. Pour des raisons idéologiques et non budgétaires puisque la dépense moyenne, par enfant, est de 4 860 euros à la maternelle contre 7 500 euros en crèche. 🌹

Forums ouverts

Il est assez facile de débattre de l'abstention de manière théorique, au sein du Parti Socialiste. Mais, il est moins aisé d'aller à la rencontre des abstentionnistes pour leur donner la parole.

C'est pourtant ce qu'a fait le groupe « *Abstention* », animé par Thierry Fayret et Isabelle Melscoët.

« **En début d'année, nous avons souhaité sortir de nos murs pour aller à la rencontre des citoyens, afin de les questionner sur l'abstention** », expliquent les deux animateurs du groupe.

Pour obtenir des réponses à leurs questions, ils ont organisé trois forums ouverts, dans des Maisons de quartier de Brest et à la Fac des Lettres.

« **Les forums ouverts répondent à des règles de fonctionnement, pour que cela marche bien** », souligne Thierry Fayret. Il ne s'agit pas de convaincre mais, de comprendre et surtout d'écouter.



Thierry Fayret et Isabelle Melscoët, animateurs des forums ouverts

Dès le début, les règles sont posées : chacun est libre de s'exprimer ou de se taire ; et à tout moment, il est possible de s'en aller. Toutes les idées sont écrites et collées sur un tableau. Les animateurs réalisent une synthèse. « **Il est primordial qu'un forum ouvert soit suivi d'un compte-rendu écrit, de manière à laisser une trace de ce qui a été dit** ».

Si les forums ouverts des Maisons de quartier ont attiré peu de participants, celui de la Fac a remporté plus de succès. Mais, les résultats montrent soit une méconnaissance de la vie politique, et donc de l'importance du vote, soit un rejet de la vie politique, telle que les médias peuvent la présenter. « **La question de l'éthique et de la sincérité en politique a été transversale au débat** », résume Thierry Fayret

La formule du forum ouvert peut être déclinée pour toutes sortes de sujets. « **Lorsqu'on souhaite vraiment donner la parole, c'est un outil très efficace** », estime Thierry Fayret et Isabelle Melscoët.

En savoir plus :

<http://thierry-fayret.typepad.fr/>

Interview

Anticiper la perte d'autonomie

Avec Yves Daudigny

Yves Daudigny, sénateur et Président du Conseil général de l'Aisne, revient sur la journée du 13 octobre, organisée par le Conseil général du Finistère, à Ergué-Gabéric.

Cap Finistère : Que retirez-vous de la réunion d'Ergué-Gabéric ?

Yves Daudigny : Je veux saluer l'excellente initiative du Conseil général du Finistère, à l'origine de ces « *Rencontres citoyennes* ».

Ce débat nous confirme l'urgence à agir, en tout premier lieu, sur les restes à charges. Et tel a été le constat des différents groupes de travail, mis en place dans le cadre du débat national de cette année, dont on sait le résultat, puisqu'il s'est conclu par un renoncement du Gouvernement.

Cap Finistère : Quelles sont, selon vous, les priorités : l'aide aux aidants familiaux ? La création d'EHPAD ?

Yves Daudigny : Le poids des restes à charge, pour les familles d'une part, pour les départements d'autre part, doit absolument être réduit et les financements existants à cet égard sécurisés.

C'est, en effet, moins le nombre de places en établissement qui pose problème que leur répartition territoriale et leur accessibilité financière : les études estiment le coût mensuel moyen de l'hébergement de 1 500 à 2 000 euros. Mis en regard des pensions de retraites moyennes de 1 095 euros (800 euros pour les femmes) et même si ces moyennes recouvrent de grandes disparités, le différentiel est considérable.

Cap Finistère : Pour vous, comment la gauche doit s'y prendre pour, enfin, lancer la réforme que Nicolas Sarkozy a refusé d'engager ?

Yves Daudigny : Notre approche est évidemment très différente, sur plusieurs points essentiels, parce que le projet de société solidaire que nous défendons est lui-même très différent de celui

qu'installent d'ores et déjà insidieusement les réformes en cours dans lesquelles l'assuré est de plus en plus abandonné à l'assurance privée.

Dans le court terme, des ressources peuvent être dégagées pour sécuriser le paiement de l'APA et réduire le reste à charge des familles. Les plus de 100 milliards de niches fiscales et sociales, créées sur une décennie, offrent une marge de récupération, tout à fait supportable au regard des 4 à 5 milliards immédiatement nécessaires.

Plus largement, nous considérons que la réforme doit concerner toutes les formes de perte d'autonomie, quel que soit l'âge et quelle qu'en soit la cause, car de nombreuses problématiques, comme l'accessibilité par exemple, leurs sont communes. Et cette approche est tout à fait conciliable avec un plan personnalisé d'accompagnement et le service de prestations différenciées.



Agenda

25 novembre
19h 15 : Jean-Pierre Bel,
Mairie de Brest
salon Richelieu (AG USER).

1^{er} décembre
17h 00 - 22h 00 : Premier
tour de la désignation
des candidats aux
Législatives.

2 décembre
17h 00 - 22h 00 :
Deuxième tour éventuel.

10 décembre
Convention Nationale
Législatives.

5 décembre
18h 30 à 20h 30 :
Commission
Santé Éducation
Environnement : « La
scolarisation à 2 ans », au
local du PS à Brest.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 933 - Vendredi 25 novembre 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Méthodes d'un autre âge

Le 3 novembre, Christian Troadec, président de *Mouvement Bretagne progrès* a demandé à rencontrer le Parti Socialiste dans la perspective des Législatives.

Marc Coatanéa a proposé des dates mais, l'agenda du maire de Carhaix était manifestement trop chargé.

Or, le 17 novembre, dans la presse, Christian Troadec s'en est pris violemment à Richard

Ferrand, mettant ainsi en cause les politiques menées par la Région ou le Conseil général.

En outre, non content de se répandre dans la presse, le maire de Carhaix faisait tirer un tract entièrement destiné à attaquer le président du groupe socialiste au Conseil régional. Ces méthodes, « dignes du *Front national* », selon l'expression de Marc Coatanéa, ferment définitivement la porte à toute discussion.

Avenir de la PAC

Le 21 novembre, Jean-Yves

Le Drian et Michel Morin, vice-président de la Région à l'agriculture, étaient à Bruxelles, aux côtés de huit autres représentants de régions européennes (France, Autriche, Pologne...), pour évoquer, avec les principaux acteurs institutionnels, la réforme de la Politique Agricole Commune.

Ces travaux donneront lieu dans les prochains mois, à des amendements sur les propositions législatives de la Commission relatives à la PAC.

Annonces légales & judiciaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2011 à LANDIVISIAU il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

TY MALALA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 17 bis rue Sainte Anne - 29400 LANDIVISIAU.

Objet : Achat et gestion de biens et droits immobiliers.

Capital social fixe : 200 euros divisé en 20 parts sociales de 10 euros chacune.

Montant des apports en numéraire : 200 euros.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : Joël CLAUDE 17 bis, rue Sainte Anne - 29400 LANDIVISIAU.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35 - Fax 02 98 53 14 50

CORNOUILLE VIANDES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 755 000 euros
Ramené à 445 534 euros
Siège social : ZAC de Kergonan
29000 QUIMPER
348 950 353 RCS QUIMPER

Aux termes d'un procès-verbal en date du 25 octobre 2011 et d'une décision du Président en date du 16 novembre 2011, le capital social a été réduit de 309 466 euros par voie de rachat de 18 445 actions détenues par les associés qui ont ensuite été annulées.

Le capital social a donc été ramené de 755 000 euros à 445 534 euros.

Cette réduction est devenue définitive et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept cent cinquante-cinq mille (755 000) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent quarante-cinq mille cinq cent trente-quatre (445 534) euros.

Pour avis,
Le Président.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI 2JCM

SCI au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 18, quai Commandant Malbert
29200 BREST
378 135 131 RCS BREST

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable et ont nommé comme liquidateur Monsieur Jacques JOLIVET demeurant à GUIPAVAS (29490) 20, rue du Douvez, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé à BREST (29200) 18, quai Commandant Malbert.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 octobre 2011, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, Monsieur Jacques JOLIVET et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

Pour avis.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

I. Suivant acte sous seing privé en date à BREST du 11 juillet 2011, enregistré au SIE de BREST PONANT le 13 juillet 2011, Bordereau n° 2011/899, Case n° 11, la société PHARMACIE DES UNIVERSITÉS, société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée au capital de 160 000 euros, ayant son siège à BREST (29200) 40, rue du Professeur Langevin, immatriculée au RCS de BREST sous le n° 491 582 441, représentée par Madame Raymonde LE GOASDUFF TROMEUR, a cédé sous condition suspensive à la SELARL PHARMACIE LECHARPENTIER, société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 euros, ayant son siège à BREST (29200) 40, rue du Professeur Langevin, immatriculée au RCS de BREST sous le n° 535 351 092, représentée par Monsieur David LECHARPENTIER, un fonds d'officine de pharmacie sis à BREST (29200) 40, rue du Professeur Langevin, moyennant le prix principal de 1 480 000 euros, en ce non compris le prix du stock et s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 460 000 euros et aux matériels, mobilier commercial et agencements pour 20 000 euros.

II. Suivant acte sous seing privé en date à BREST du 31 octobre 2011 enregistré au SIE de BREST PONANT le 7 novembre 2011, Bordereau n° 2011/1412, Case n° 6, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive affectant l'acte sus-énoncé ainsi que le paiement du prix de la vente. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} novembre 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être effectuées à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège de l'officine de pharmacie sise à BREST (29200) 40, rue du Professeur Langevin.

Les présentes ont été négociées par le Cabinet DB TRANSACTIONS, Monsieur Dominique BUSSON es qualité, dont le siège est fixé à PLOEMEUR (56270) 5, impasse du Marais.

Pour unique insertion.

Maître Gwenaël RAOUL

Notaire, membre de la Société Titulaire de l'Office Notarial (S.T.O.N.)
Valérie RONARCH et Gwenaël RAOUL
Notaires
Société Civile Professionnelle
dont le siège est à QUIMPER (Finistère)
17, rue Laënnec

Acte reçu par Maître Gwenaël RAOUL, notaire à QUIMPER, le 2 novembre 2011, enregistré au Service des Impôts de QUIMPER OUEST, le 7 novembre 2011, Bordereau 2011/1743, Case n° 1 contenant cession par :

Monsieur Pascal LE DU, né à SAINT BRIEUC (22) le 7 avril 1966, commerçant et Madame Sandrine Odette DERRIEN, née à PARIS (75015), le 19 octobre 1970, conjoint collaborateur, demeurant à HANVEC (29460) 7, rue de la Mairie.

Au profit de la société SNC MLH, société en nom collectif, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à HANVEC (29460) 7, rue de la Mairie, identifiée sous le n° SIREN 535 172 555 et immatriculée au RCS de BREST.

D'un fonds de commerce de BAR, PRESSE auquel est annexée une gérance de débit de tabac et pour lequel le CÉDANT est immatriculé au RCS de BREST sous le numéro A 485 233 803, connu sous le nom de L'HERMINE.

Moyennant le prix de 150 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 140 000 euros au matériel, mobilier et outillage pour 10 000 euros.

Transfert de propriété et entrée en jouissance le 2 novembre 2011.

Oppositions chez le notaire dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BO-DACC.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires